

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00116

Numéro SIREN : 834 873 283

Nom ou dénomination : CHANTONNAY WKF

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2020 sous le numéro de dépôt 7362

CHANTONNAY WKF
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 6 000 €
Siège social : 6 Rue de l'industrie
85110 CHANTONNAY
834873283 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt cinq octobre,
Au siège social,

La société HOLDING LEBLANC, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, ayant son siège social 4 Impasse de la Pépinière - 79100 LOUZY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 834107716 RCS NIORT, représentée par Monsieur Henri LEBLANC et Madame Adélaïde SOULARD, en leur qualité de cogérants,

Propriétaire de la totalité des 6000 parts sociales de 1 € composant le capital social de la société CHANTONNAY WKF,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Henri LEBLANC et Madame Adélaïde SOULARD, cogérants non associés de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du code de commerce
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

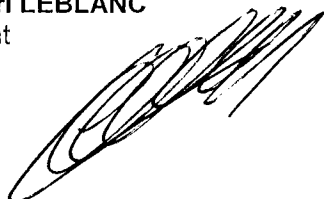
L'associé unique, après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuvés le 28 juin 2019, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes ainsi qu'à FIDUCIAL SOFIRAL, Société d'Avocats, 12 rue Couscher 49400 SAUMUR, pour effectuer les formalités requises par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès – verbal qui a été signé par l'associé unique et les cogérants.

M. Henri LEBLANC
cogérant



Mme Adélaïde SOULARD
Cogérante

